



# Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

## Garage de toile

La période d'installation pour un garage de toile est du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai.

## Stationnement dans les rues

Stationner dans les rues est interdit en période hivernale, et cela même s'il n'y a pas de neige.

Période : du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril

Heures : de 23H00 à 7H00 a.m.

Infraction : la Sûreté du Québec peut émettre une contravention.



Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements qui pourraient nuire à la circulation.

## Récupération

À l'hôtel de ville – secrétariat municipal – nous faisons la récupération:

- des cartouches d'imprimante et des téléphones cellulaires pour la fondation « MIRA »;
- des piles (batteries) pour le comité « Uni-Vert » de la Polyvalente de Black Lake (Thetford Mines).

Si vous avez ces objets en mains, ne les jetez pas à la poubelle. Venez nous les porter s.v.p.!

## Location des salles

-Chalet des Sentiers pédestres des 3 Monts – coût : 125 \$ + taxes, ménage inclus.

Informations : 418-423-3351 – laissez le message à Suzanne.

-Centre sportif Mont Caribou de Vimy Ridge – Informations : 418-423-7373 laissez votre message.

-Chalet du terrain de jeux O.T.J. – coût : 85,00 \$ + taxes.

-Salle Desjardins du Centre sportif Odilon Grenier – coût : 100,00 \$ + taxes

-Hall d'entrée du Centre sportif Odilon Grenier – coût : 50,00 \$ + taxes

Informations : 418-423-2500 – Myriam

**Note :** L'entretien ménager doit être fait par le locataire.

## Chemin Drouin

Veillez prendre note que la circulation automobile est IMPOSSIBLE en période hivernale, sur ce chemin. L'accès est fermé aux automobilistes.

# INFORMATION IMPORTANTES

## TAXATION 2009

La préparation du budget 2009 ne fut pas de tout repos. À la suite d'une demande de révision d'évaluation à la baisse de Lac d'Amiante du Canada ltée et de la Société Asbestos ltée (basée sur l'année de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2006), la Municipalité a conclu une entente hors cour afin d'éviter les frais judiciaires. Une diminution des évaluations municipales leur a été accordée et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'impact financier est majeur, puisqu'il s'agit d'une perte de revenu de près de 140 000 \$ pour l'année 2009 en plus de devoir effectuer le remboursement pour l'année 2008 ainsi que les intérêts. Afin de minimiser l'impact sur les contribuables, les membres du conseil ont choisi d'utiliser le surplus accumulé non-affecté pour le remboursement de l'année 2008.

Pour l'année 2009, tous les efforts nécessaires ont été faits pour réduire au maximum les dépenses. Voici donc un tableau résumé des comparatifs du budget 2008 versus 2009.

	Budget 2008	Budget 2009	Écart (2009-2008)
Évaluation résidentielle	109 501 840 \$	113 125 516 \$	3 623 676 \$
Évaluation non résidentielle	23 809 960 \$	15 790 684 \$	- 8 019 276 \$
Taux de base	0.87 \$ / 100 \$	0.94 \$ / 100 \$	0.07 \$ / 100 \$
Taux non-résidentiel	1.72 \$ / 100 \$	1.86 \$ / 100 \$	0.14 \$ / 100 \$
Revenus de taxation (excluant taxes secteurs, spéciale)	1 388 860 \$	1 382 870 \$	- 5 990 \$

Vous remarquerez sur votre compte de taxes municipales, une nouvelle taxe de secteur applicable aux secteurs urbains de 0,0551 \$ par 100 \$ d'évaluation. Il s'agit du remboursement du règlement d'emprunt #527-2008 s'appliquant au dossier de l'eau potable.

Un autre point important à vous mentionner, est la fermeture du site d'enfouissement de Disraeli en 2008. Nous devons donc, à partir de 2009, acheminer nos déchets domestiques vers le site de transbordement de Robertsonville. Par la suite, les déchets seront dirigés vers le site d'enfouissement de St-Étiennes-des-Grès. En plus de ce changement, nous serons maintenant facturés selon le tonnage, ce qui occasionne une hausse considérable du tarif. Il est donc primordial d'effectuer notre recyclage adéquatement et de vraiment utiliser le bac vert uniquement pour les déchets domestiques. (voir le calendrier municipal pour la liste des matières recyclables)

**EN 2009, NOUS RECUEILLONS SEULEMENT LES DÉCHETS DOMESTIQUES DANS LES BACS VERTS:**

Voici les produits qui ne doivent pas se retrouver dans le bac vert et/ou bleu et que notre sous-contractant ne ramassera pas afin de ne pas augmenter inutilement nos coûts :

- Pelouse, feuilles mortes
- Entretien paysager printanier
- Sable, terre, gravier
- Gypse, bois
- Bardeaux de couverture
- Ciment

### **NOMBRE DE VERSEMENTS ET DATES D'ÉCHÉANCE DES TAXES :**

Encore cette année, il est possible d'acquitter votre compte de taxes en **QUATRE (4) versements**, aux dates spécifiées sur votre compte de taxes 2009, soit :

1 <sup>er</sup> versement	:	lundi le 2 mars 2009	( 02-03-2009 )
2 <sup>ième</sup> versement	:	lundi le 4 mai 2009	( 04-05-2009 )
3 <sup>ième</sup> versement	:	lundi le 6 juillet 2009	( 06-07-2009 )
4 <sup>ième</sup> versement	:	mardi le 8 septembre 2009	( 08-09-2009 )

**N'oubliez pas de joindre vos coupons de versements détachables si vous effectuez vos paiements par la poste ou à nos bureaux.**

**Tout compte inférieur à 300.00 \$ doit être acquitté en entier au plus tard le 2 mars 2009.**

**N.B. : Les paiements effectués après le 15 janvier 2009 n'apparaissent pas sur le compte ci-joint. Veuillez donc les soustraire de votre total à payer sur le 1<sup>er</sup> versement.**

### **OÙ ET COMMENT PAYER :**

- Au comptoir du **bureau de l'administration (Hôtel de Ville)** au 88 Av. St-Patrick;
- **Au comptoir, au guichet automatique ou par téléphone** dans la majorité des **Caisses populaires** ou d'économie **Desjardins**;
  - Pour faire inscrire votre facture pour le **paiement au guichet automatique** Desjardins dans « factures inscrites au dossier », et ainsi minimiser vos frais, communiquer avec votre Caisse populaire.
- Par service **Accès-D Desjardins ( internet )** en suivant la procédure suivante :
  - Sélectionner dans les organismes : municipalité de St-Joseph-de-Coleraine

- Le numéro de référence que vous devez entrer est votre numéro de matricule. Il se retrouve sur votre compte de taxes (10 chiffres, le tout, suivi de **8 zéros (0)** (série de 18 chiffres, sans tirets ni espaces). Ne pas inscrire la lettre « F » qui se retrouve au début du matricule.

## **CALENDRIER MUNICIPAL 2009**

### **CUEILLETTE DES ORDURES ET DE LA RÉCUPÉRATION:**

Veillez noter, qu'à partir de la semaine débutant le 13 septembre 2009, les horaires de la cueillette des ordures et de la récupération seront modifiés pour tous les secteurs.

### **RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL :**

N'oubliez pas qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour différents travaux. À noter que des amendes s'appliquent dans le cas de travaux sans permis. Veuillez consulter votre calendrier pour plus d'informations.

*Gaston Nadeau*, coordonnateur municipal